

---

**Arrêté n°2026\_019 PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
AU TITRE de l'ANNEE 2026**

---

Le Maire de la commune de St Aubin,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale après avis du Comité Technique, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade de ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe l'agent dont le nom suit :

Mme GILQUIN Elodie

**Article 2 :**

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Aube qui en assurera la publicité.

Fait à St Aubin., le 13 octobre 2026

L'autorité Territoriale,

(nom et prénom lisibles/signature)



Monsieur le Maire  
Vincent BARAT

L'autorité Territoriale,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :  
*Ce recours peut être déposé : directement à l'accueil de la juridiction, par voie postale (de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception) ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

---

**Arrêté n°2026\_019 PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
AU TITRE de l'ANNEE 2026**

---

Le Maire de la commune de St Aubin,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale après avis du Comité Technique, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché Principal l'agent dont le nom suit :

Mme TRIBOULET Linda

**Article 2 :**

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Aube qui en assurera la publicité.

Fait à St Aubin., le 13 octobre 2026

L'autorité Territoriale,

(nom et prénom lisibles/signature)



Monsieur le Maire  
Vincent BARAT

L'autorité Territoriale,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :  
*Ce recours peut être déposé : directement à l'accueil de la juridiction, par voie postale (de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception) ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*